

Contrat d'accueil pour la colonie de vacances au Vieux-Boucau du 16 au 23 juillet 2023

Entre : La Croisée des Chemins, antenne « Le Croisillon »

Et les parents de(s) l'enfant(s) :

Modalités d'inscription

Votre demande sera enregistrée dès réception :

- du dossier d'inscription
- de la copie de la pièce d'identité
- de la fiche sanitaire
- de la copie du carnet de vaccinations à jour
- de l'attestation d'assurance – responsabilité civile 2022/2023
- de l'attestation CAF ou Ville précisant votre quotient familial
- de l'adhésion de 20.00 € le cas échéant
- de l'acompte de 200€
- de l'autorisation du droit à l'image
- de l'attestation d'aisance aquatique obligatoire
- du jugement de divorce le cas échéant

Prix et prestations

Le tarif est forfaitaire et s'applique en fonction du montant de votre quotient familial :

- 710.00 € pour un quotient familial de 0 à 1000
- 810.00 € pour un quotient familial supérieur à 1001

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué :

- L'hébergement se fera au village-vacances « La Junka » à Vieux-Boucau-les-Bains – village-vacances entièrement clôturé pour la sécurité de tous, composé de chambres non-mixtes.
- Les repas sont préparés sur place, par les équipes de cuisine des espaces restaurations de l'accueil. Les goûters sont fournis par le lieu d'accueil.
- L'encadrement et les animations sont organisés par l'équipe d'animation du Croisillon. Certaines activités sportives sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'un Brevet d'Etat en relation avec la discipline sportive.
- Le matériel spécifique est également compris dans le tarif du séjour.

Aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées ne sera possible.

L'acompte de 200€ n'est remboursé sous aucun prétexte.

L'effectif des mineurs indiqué peut être légèrement modifié 30 jours avant le départ.

Le séjour doit être payé intégralement sans que l'association n'ait à pratiquer de relance.

Le non-paiement du solde pour le 23 juin 2023 entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription.

Dans ce cas, nous appliquons les conditions d'annulation précisées au chapitre suivant.

Régimes alimentaires spécifiques

Toute préconisation médicale (allergies...) devra nous être signalée à l'inscription (afin de vérifier sa compatibilité avec le séjour) et ensuite portée sur la fiche sanitaire (pour suivi durant le séjour).

Les régimes particuliers seront pris en compte et devront être indiqués sur la fiche sanitaire.

Conditions d'annulation d'une inscription

Outre l'adhésion, il sera retenu pour chaque inscrit l'acompte de 200€ en cas d'annulation jusqu'au 12 mai 2023. En cas d'annulation après cette date, il vous sera demandé la totalité de la somme restante à régler. Aucun remboursement ne sera possible en cas de séjour écourté de votre part. Toute annulation, désistement ou séjour écourté, doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé réception.

En cas de suppression ou annulation du séjour par notre association, vous serez immédiatement informé et la totalité des sommes versées vous sera remboursée sans autre indemnité.

Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par l'Assurance GROUPAMA, n° de Police : 10553174D, situé au 101 route de Hausbergen BP 30014 67012 STRASBOURG Cedex. Et ce, dans les cas suivants : accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, défense et assistance.

Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. Ne pas équiper vos enfants de vêtements ou objets de valeur.

La responsabilité des parents peut être engagée sur les dommages causés par l'enfant.

Perte et vol

Vêtements et objets personnels

Il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, la Croisée des Chemins ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes...). Le trousseau indicatif mis à disposition des familles n'est pas un document contractuel qui engage la responsabilité des animateurs, même s'ils ont un rôle aidant auprès des enfants. Les parents doivent aussi conscientiser leur enfant au respect et à la responsabilité qu'ils ont de leurs affaires personnelles.

L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée.

Téléphone portable

Pour de profiter pleinement du séjour, les téléphones portables ne sont pas tolérés. Afin de suivre les aventures du groupe, un blog sera tenu, au jour le jour, dans la mesure du possible. En cas d'urgence, vous pourrez contacter Madame Minoux Virginie au 06 24 41 72 91.

Argent de poche

Il n'est absolument pas indispensable car en colonie de vacances tout est compris. Si les parents décident néanmoins de munir leur enfant d'espèces, nous leur conseillons la modération et rappelons leur pleine et entière responsabilité en cas de perte ou de vol. L'équipe d'animation peut se charger de récupérer l'argent de poche des enfants qui en gèrent pour la première fois.

Les activités

Pour toutes les activités, nous aurons besoin de la carte d'identité de votre enfant. Nous vous remercions de nous la transmettre le jour du départ. Celle-ci est obligatoire.

Les activités principales sont sur la thématique du sport, des grands jeux, et de la découverte de la région. Les enfants auront également la possibilité de pratiquer des activités sportives nécessitant l'intervention d'un professionnel. N'hésitez pas à demander des précisions.

L'équipe d'animation veillera à organiser certaines activités en collaboration avec les enfants. Cela permettra aux enfants de s'investir et d'être acteur de leurs vacances.

En cas de circonstances exceptionnelles, les activités prévues dans notre programme peuvent être modifiées, elles seront alors remplacées par d'autres.

En cas de refus de l'enfant de pratiquer les activités prévues, malgré les sollicitations des animateurs, nous ne l'obligerons pas.

L'équipe vous propose vivement de venir à **la réunion d'information proposée courant du mois de juin**. Ce sera l'occasion de rencontrer l'équipe, et de vous exposer les grandes lignes de notre projet pédagogique.

Renvoi

En cas de délit, d'atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, d'incivilités répétées, d'inadaptation au centre, votre enfant pourra être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

Départ et retour

L'heure et le lieu de rendez-vous vous seront communiqués durant la réunion d'information courant du mois de juin.

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

Le tarif comprend le transport aller et retour (TGV), la pension complète, les activités et l'encadrement pédagogique. Aucun remboursement ne pourra être accordé si cet aller-retour ou l'un des voyages n'est pas effectué par nos soins.

Si vous arrivez en retard après le départ du train, vous devrez acheminer à vos frais et par vous-même votre enfant sur le lieu du séjour. Votre choix de transport aller-retour doit être confirmé lors de votre inscription et ne pourra être modifié ensuite.

Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants :

- visite chez le médecin
- médicaments

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement des frais par la famille.

En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par la directrice du séjour dans les plus brefs délais.

Notre séjour est organisé par une équipe de professionnels investis dans la réussite de ce séjour. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.

Signature de la Directrice du Croisillon

Signature du responsable légal



Les informations recueillies sur l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription de votre enfant le sont dans le cadre du respect d'une obligation légale (Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)) et de la protection de la personne.

Les données saisies sur les formulaires sont conservées durant un an à compter de la fin de la relation contractuelle (hormis les photos et vidéos comme indiqué sur la fiche d'inscription). Ces données peuvent être actualisées à la demande des familles ou des agents de traitement. Le responsable du traitement est l'association la Croisée des Chemins.

Les destinataires de ces données sont la direction, les animateurs et le secrétariat de l'association.

Conformément aux dispositions du RGPD, vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles, la rectification, la limitation, la portabilité ou l'effacement de celles-ci en vous adressant à :

La Croisée des Chemins | Délégué aux données personnelles - 18, rue Saint-Marc 67000 STRASBOURG
ou par courriel à : donneespersonnelles@croiseedeschemins.org.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

✂

Je soussigné(e),
parent de : nom de/des enfant(s)

Certifie avoir pris connaissance du contrat d'accueil de la colonie du Croisillon et m'engage à en respecter le contenu.

Fait à Strasbourg, le

Signature du responsable légal